



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 avril 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PUGLIESI à M. PAOLINI, M. BILLARD à M. FILONI, M. VOGLIMACCI à M. LE MAIRE, Mme SANNA à Mme SICHU, Mme FALCHI à Mme BERNARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme CORTICCHIATO, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI, Mme MASSEI à Mme VILLANOVA, M. DELIPERI à M. BACCI

Etaient absents :

Mme JEANNE, M. CHAREYRE, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. MONDOLONI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du mercredi 26 avril 2017

Délibération N°2017/78

Attribution d'une subvention à la Fédération Française de Sport Automobile pour l'organisation du Che Guevara Energy Drink Tour de Corse Automobile 2017

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités sportives, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière aux associations, contribuant ainsi à la promotion et au développement du sport.

La Fédération Française de Sport Automobile organise le Che Guevara Energy Drink Tour de Corse 2017, épreuve du Championnat du Monde des Rallyes de la FIA du 6 au 9 avril 2017.

Cet évènement revêt une importance majeure pour la Corse et bien entendu pour Ajaccio, compte tenu de sa notoriété internationale sur la scène du sport et des retombées économiques qu'il génère.

L'organisation de cette épreuve professionnelle est coûteuse nécessite une aide financière.

La Ville d'Ajaccio propose d'accorder une subvention d'un montant de **soixante dix mille euros (70 000 euros)** à la Fédération Française de Sport Automobile.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2017.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'attribuer une subvention d'un montant de 70 000 euros à la Fédération Française de Sport Automobile (FFSA) destinée à l'organisation du Che Guevara Energy Drink Tour de Corse 2017

D'autorisé Monsieur le Député-maire à signer la convention relative à cette aide financière ;

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2017.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Stéphane Vannucci, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 et plus particulièrement son article L 2231-15 ;

Vu le budget de l'exercice 2017 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 avril 2017 ;

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'attribuer une subvention d'un montant de 70 000 euros à la Fédération Française de Sport Automobile (FFSA) destinée à l'organisation du Che Guevara Energy Drink Tour de Corse 2017

AUTORISE

Monsieur le Député-maire à signer la convention relative à cette aide financière ;

DIT

Que les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2017 ;

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170426-2017_78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2017

Publication : 02/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

